

La formation professionnelle en alternance en Allemagne

Gefördert durch:



aufgrund eines Beschlusses  
des Deutschen Bundestages

Office central du gouvernement fédéral pour la  
coopération internationale dans le domaine de  
la formation professionnelle





## La formation professionnelle en alternance en Allemagne

- 1. Principes et conditions-cadres**
- 2. Motivations, intérêts et déroulement**
- 3. Un modèle performant**

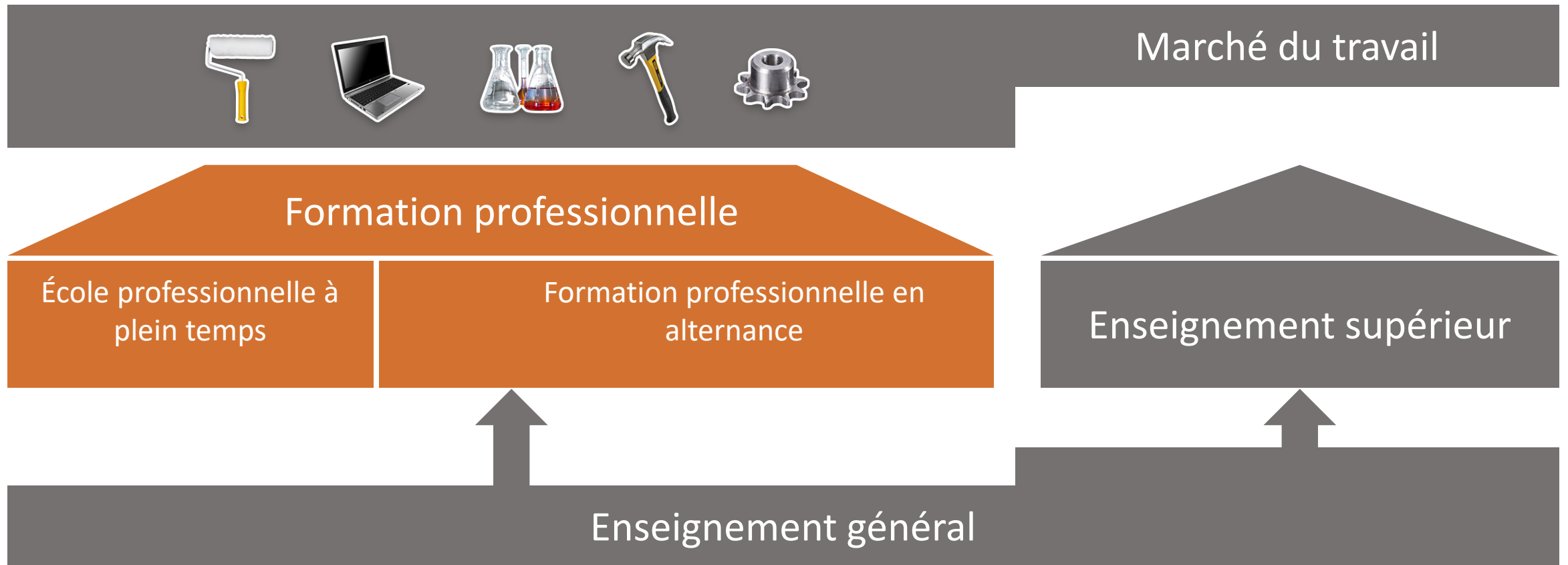


## La formation professionnelle en alternance :



## Principes et conditions-cadres

## La formation professionnelle en alternance dans le système éducatif allemand



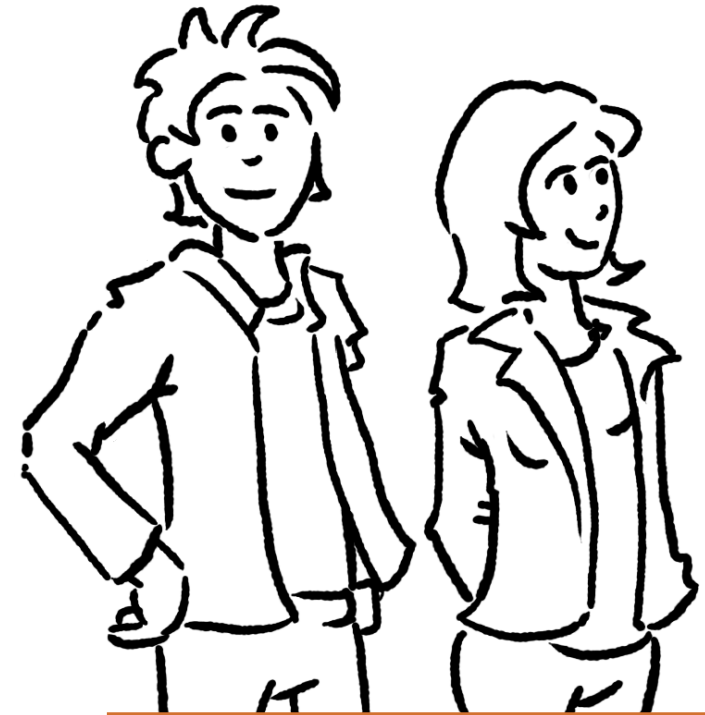


## Les parties prenantes : les apprenti·e·s

- ▶ 1,22 millions d'apprenti·e·s chaque année
- ▶ 324 métiers d'apprentissage officiels

En conséquence :

- ▶ 5 % des employées sont en apprentissage



## Les parties prenantes : employeuses et employeurs (gouvernance coopérative)

- ▶ Tous les ans, environ 18,7 % des entreprises avec employé·e·s assujetti·e·s à la sécurité sociale (environ 369 800 sur 2,1 millions) proposent des places d'apprentissage
- ▶ chaque année, ce sont ainsi 475 950 apprenti·e·s, environ, qui commencent une formation
- ▶ Parmi ces apprenti·e·s, 79 % sont immédiatement embauché·e·s après leur formation





**Les conditions-cadres de la formation professionnelle en alternance sont mises en place par les entreprises, les partenaires sociaux et l'État („gouvernance coopérative“)**

- ▶ chambres
- ▶ partenaires sociaux (employeuses et employeurs, organisations patronales)
- ▶ État

**Les chambres et les partenaires sociaux** : définissent et vérifient les contenus de formation dans l'entreprise

**L'État** : élabore les conditions réglementaires et met à disposition les ressources pour l'enseignement





## Les acteurs : les chambres, centres compétents

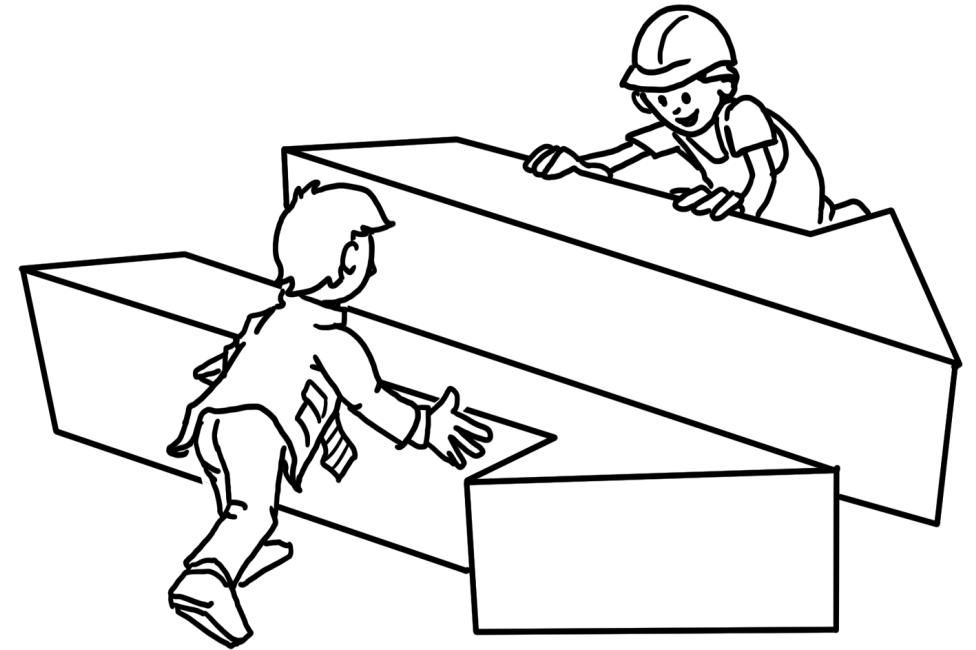
- ▶ contrôle et enregistrement des entreprises de formation
- ▶ surveillance et contrôle de la formation en entreprise
- ▶ formation du personnel enseignant
- ▶ organisation des examens
- ▶ organisation de journées d'information et offre de conseil



## Les acteurs : les partenaires sociaux

Les organisations patronales, les syndicats et l'État s'accordent sur les normes à respecter, pour la partie de la formation ayant lieu en entreprise.

- ▶ contenus de formation
- ▶ rémunération
- ▶ surveillance de la formation en entreprise
- ▶ participation au jury pour les examens





## Les acteurs : l'État, garant du cadre

- ▶ définit les règlements de formation avec les partenaires sociaux (formation en entreprise)
- ▶ définit la formation dans les écoles professionnelles : cursus d'enseignement
- ▶ finance, organise et contrôle le système d'enseignement professionnel public
- ▶ met en œuvre la recherche sur la formation professionnelle (BIBB)
- ▶ apporte son soutien lors de la la recherche d'une place de formation (jeunes, personnes au chômage, personnes défavorisées)





## Le cadre : les normes

- ▶ définissent la mise en œuvre de la formation professionnelle en alternance dans les entreprises et les écoles professionnelles
- ▶ assurent le contrôle de qualité et le soutien de la formation professionnelle en alternance
- ▶ sont valides et obligatoires au niveau fédéral





## Le cadre : l'élaboration des normes

- ▶ **1. Les employeuses et employeurs** identifient de nouveaux domaines de compétences et de nouvelles qualifications, dans l'entreprise
- ▶ **2. Les partenaires sociaux et l'État** définissent ensemble et promulguent les nouvelles normes de formation en entreprise, sous l'égide du BIBB
- ▶ **3. L'État** modifie les cursus d'enseignement sur la base des nouveaux règlements de formation

**Les normes promulguées sont intégrées aux règlements de formation (entreprises) et aux cursus d'enseignement (école professionnelle).**





## Le cadre : les normes et le règlement de formation

Un objectif commun: le **principe de profession**

Les normes de formation pour la formation professionnelle sont ancrées dans le règlement de formation :

- ▶ titre professionnel
- ▶ profil professionnel
- ▶ contenus
- ▶ durée et structure de la formation
- ▶ exigences relatives aux examens





## Le cadre : les normes et le cursus d'enseignement

La formation à l'école professionnelle transmet les connaissances théoriques requises pour l'exercice de la profession et approfondit la formation générale.

Ces normes de formation sont définies dans le cursus d'enseignement :

- ▶ objectif d'apprentissage
- ▶ contenus
- ▶ matières d'enseignement





## Le cadre légal

**La liberté du choix de la profession est garantie par l'article 12 de la Loi fondamentale (GG).**

### Législation des entreprises

- ▶ loi sur la formation professionnelle
- ▶ code de l'artisanat
- ▶ loi sur la protection des jeunes au travail
- ▶ loi sur les conventions collectives
- ▶ loi sur le règlement provisoire du droit des chambres de commerce et d'industrie
- ▶ loi sur l'organisation des entreprises

### Législation scolaire

- ▶ scolarité obligatoire
- ▶ lois régionales (des États) sur la scolarité



La formation professionnelle en alternance :



Motivations, intérêts et déroulement



## Motivation et mesures – l'État

**Motivation** : L'Allemagne a besoin de professionnel·le·s qualifié·e·s afin de garantir la croissance et le développement.

**Conséquence** : Nous devons renforcer et contrôler le système de formation professionnelle en alternance.

### Mesures :

- ▶ mettre en place et actualiser un cadre réglementaire
- ▶ missions attribuées aux différents acteurs
- ▶ vérification et développement du système (par le BIBB, notamment)



## Motivation et accès – les jeunes

**Motivation :** « Je voudrais devenir ... ! »

**Accès :**

- ▶ rechercher des entreprises intéressées et consulter les offres
- ▶ poser sa candidature
- ▶ se soumettre à un éventuel processus de sélection
- ▶ choisir l'entreprise de formation
- ▶ conclure un contrat de formation





## Motivation et accès – les entreprises

**Motivation :** « J'ai besoin d'être sûr·e que les postes pourront être pourvus »

**Accès :**

- ▶ se faire agréer comme entreprise de formation
- ▶ proposer des places de formation
- ▶ évaluer les candidatures
- ▶ sélectionner les apprenti·e·s
- ▶ conclure le contrat de formation



## Le contrat de formation

La formation professionnelle commence par la conclusion du contrat de formation entre l'employeuse ou l'employeur et l'apprenti·e

Les points suivants sont fixés par le contrat de formation :

- ▶ la durée
- ▶ les contenus
- ▶ la période d'essai
- ▶ la structure de la formation relativement aux contenus et à la durée
- ▶ la rémunération
- ▶ les droits et les obligations des parties contractantes



## Apprentissage dans deux lieux en alternance

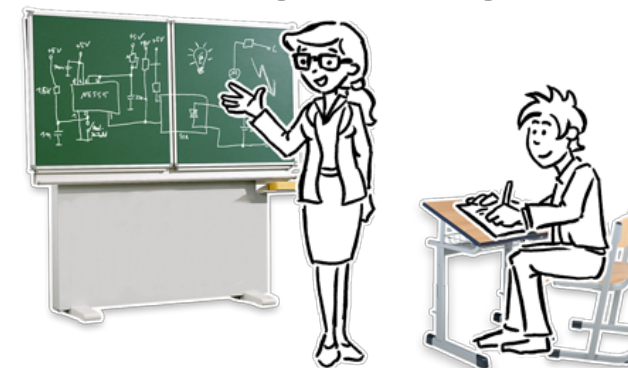
### 70 % dans l'entreprise

- ▶ formation structurée dans des conditions de travail réelles
- ▶ les apprenti·e·s participent concrètement aux processus de l'entreprise
- ▶ les apprenti·e·s touchent une rémunération



### 30 % à l'école professionnelle

- ▶ enseignement en classe
- ▶ matières d'enseignement professionnel (2/3) et
- ▶ matières d'enseignement général (1/3)



**Une formation professionnelle en alternance dure entre deux et trois ans et demi.**





## Déroulement

## Examen final

### L'examen final

- ▶ organisé par les chambres
- ▶ partie théorique et partie pratique
- ▶ le jury de l'examen se compose de
  - ▶ employeuses et employeurs
  - ▶ employé·e·s (représentant·e·s syndicaux·ales)
  - ▶ enseignant·e·s en école professionnelle (représentant l'État)



### L'examen final

### Certificat de formation

- ▶ émis par la chambre
- ▶ diplôme reconnu par l'État

**Une fois l'examen passé avec succès, la formation est terminée.  
La carrière professionnelle commence.**



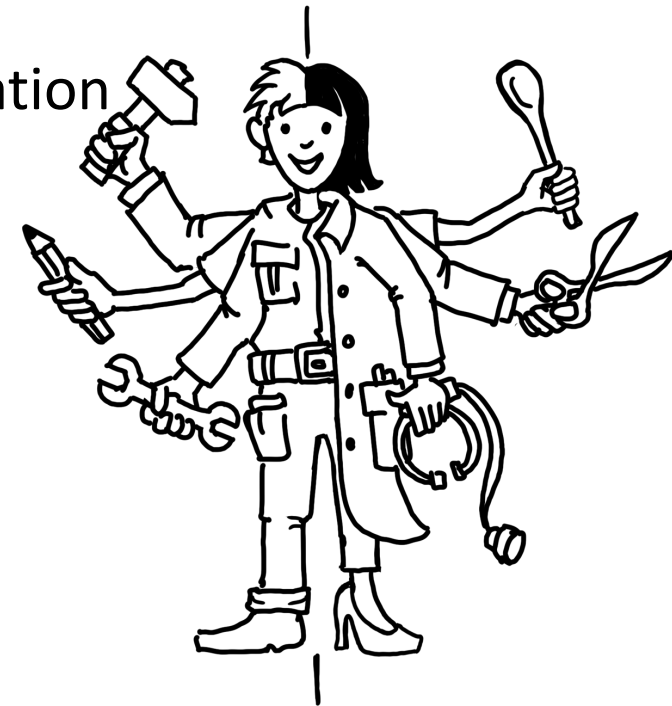
## Début de la carrière professionnelle : les opportunités

### Sur le marché du travail

- ▶ contrat de travail directement avec l'entreprise de formation
- ▶ contrat de travail dans une autre entreprise
- ▶ embauche dans un autre domaine professionnel

### Poursuite de la formation

- ▶ mesures de formation professionnelle et continue
- ▶ études (« enseignement tertiaire »)



La formation professionnelle en alternance :



Un modèle performant

## Résumé

## Déroulement

- ▶ formation à la fois en entreprise (70 %) et en école professionnelle (30 %) : « alternance »
- ▶ formation avec définition de la durée et des contenus (contrat de formation)
- ▶ formation concrète pendant les processus de travail
- ▶ examen final devant une commission indépendante





# Comment fonctionne la formation professionnelle en alternance ?

## Résumé

## Cadre

- ▶ l'État met en place le cadre légal
- ▶ l'État organise la partie scolaire de la formation
- ▶ les chambres et les partenaires sociaux définissent l'étendue et les contenus de la formation
- ▶ les chambres sont responsables de la supervision de la formation dans l'entreprise



## Les facteurs de réussite

- ▶ croissance historique du système
- ▶ acceptation élevée par la société
- ▶ situation win-win pour les apprenti·e·s et les entreprises
- ▶ formation en fonction des besoins en professionnel·le·s qualifié·e·s
- ▶ institutions solides (chambres, partenaires sociaux, PME)
- ▶ participation à l'organisation du système par tou·te·s les participant·e·s
- ▶ flexibilité élevée et adaptabilité du système





# Cinq piliers pour la formation professionnelle

## Les piliers

- 1. Coopération entre l'État, les entreprises et les partenaires sociaux**
- 2. Apprentissage au cours du processus de travail**
- 3. Reconnaissance générale de normes nationales**
- 4. Personnel de formation qualifié**
- 5. Recherche et conseil institutionnalisés**





### **Les avantages pour les apprentis :**

La formation professionnelle en alternance est une préparation idéale pour l'entrée dans la vie active :

- ▶ compétences et qualifications spécialisées pour l'exercice de la profession
- ▶ conditions de travail réelles (machines, processus, climat de travail)
- ▶ rémunération





## Avantages pour les entreprises :

Avec la formation professionnelle en alternance, les entreprises sont sûres de disposer d'un personnel très bien qualifié :

- ▶ professionnel·le·s compétent·e·s, répondant aux exigences de l'entreprise (contrairement à des candidatures externes)
- ▶ productivité améliorée (amortissement rapide)
- ▶ participation active des entreprises au développement de normes de formation
- ▶ contribution à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)





## Avantages

### **Les avantages pour l'État et la société :**

Utilité mutuelle, prospérité et paix sociale :

- ▶ performance économique et productivité élevées
- ▶ marché du travail harmonisé (offre/demande)
- ▶ intégration sociale et économique des personnes jeunes
- ▶ l'ensemble des participant·e·s influent sur le processus de formation





## Les défis du point de vue des apprenties

- ▶ écart entre les places de formation recherchées et les places à pourvoir (manque de places)
- ▶ accès à la formation professionnelle en alternance (participation)
- ▶ exigences professionnelles de plus en plus rigoureuses
- ▶ apprentissage tout au long de la vie





## Les défis du point de vue des entreprises

- ▶ écart entre les places de formation recherchées et les places à pourvoir (manque de candidates et candidats)
- ▶ « maturité d'apprentissage »
- ▶ inclusion de personnes handicapées
- ▶ inclusion de migrantes et migrants





## Les défis du point de vue de l'État et de la société

- ▶ évolution démographique
- ▶ manque prévisible de professionnel·le·s qualifié·e·s
- ▶ tendance à l'académisation
- ▶ différences régionales
- ▶ inclusion



# Informations supplémentaires (en Allemand)

## Chiffres et faits

- ▶ rapport du BIBB ([lien](#))
- ▶ rapport sur la formation professionnelle ([lien](#))
- ▶ office fédéral de la statistique ([lien](#))
- ▶ BMFTR Data Portal ([link](#))
- ▶ BIBB Report 2/2025 ([link](#))
- ▶ IAB-Forum ([link](#))

## Normes de formation

- ▶ brochure du BIBB : Le processus de l'élaboration des règlements de formation ([lien](#))
- ▶ exemples de règlements de formation et de cursus d'enseignement (BIBB) ([lien](#))

## Lois

- ▶ loi sur la formation professionnelle ([lien](#))
- ▶ loi sur l'emploi des jeunes ([lien](#))
- ▶ loi sur les chambres ([lien](#))
- ▶ loi sur les conventions collectives ([lien](#))
- ▶ loi sur l'organisation des entreprises ([lien](#))

## Sites Internet

- ▶ GOVET ([link](#))
- ▶ BMBFSFJ ([link](#))
- ▶ BMFTR ([link](#))
- ▶ BIBB ([link](#))

## Contact pour toutes autres questions

- ▶ [govet@bibb.de](mailto:govet@bibb.de)



# GOVET at BIBB



Friedrich-Ebert-Allee 114-116  
53113 Bonn, Germany



[govet@bibb.de](mailto:govet@bibb.de)



+49 228 107 1818



[www.govet.international](http://www.govet.international)